Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Pas d’assurance du risque OGM pour le Crédit Agricole, Groupama réservé

Par Anne FURET

Publié le 30/11/2007, modifié le 09/03/2026

Lors des rencontres du droit rural, organisées le 22 novembre par la Société des Agriculteurs de France, le directeur de l’agriculture et de l’agro-alimentaire du Crédit Agricole, Michel Clavé, a expliqué que son entreprise ne garantissait pas les dommages liés aux OGM. Pour lui, les risques liés aux OGM ne sont ni connus ni quantifiables à ce jour, et les sociétés de réassurance refusent d’inclure ce risque dans leur activité. "Pour Michel Clavé, la question de la responsabilité en matière de risques OGM est devenue une « patate chaude » dont chacun essaye de se débarrasser, alors qu’il faudrait, selon lui, que les différents maillons de la filière se partagent la prise en charge" [1].
Alors que le projet de loi prévoit de mettre en place une obligation de souscription de garantie financière, Inf’OGM a interrogé Christophe Humann, Responsable Relations Presse Groupama, sur la question de savoir comment Groupama comptait s’inscrire dans cette obligation. Selon lui, Groupama mène « une réflexion approfondie sur l’assurabilité du risque OGM dans le cadre du projet de loi ». Il n’a pu en revanche nous dire si le risque couvert dans la loi sera, in fine, assuré ou non par Groupama.

[1] Agra presse, 23 novembre 2007

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-pas-dassurance-du-risque-ogm-pour-le-credit-agricole-groupama-reserve/